Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070125-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/25 :
Création d'un poste au grade de rédacteur territorial
Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Jean-Pierre LAURENT
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 21 - Pouvoirs : 5 - Votants : 26
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 21 conseillers municipaux présents

---

M. le Maire informe le conseil du prochain départ à la retraite de la directrice du CCAS.
A cette occasion et notamment suite à l'arrêt de gestion par le CCAS du Service d'aide à domicile et du domicile partagé, il a été décidé de n'affecter qu'un mi-temps à ce poste, l'autre mi-temps pouvant être affecté à l'adjointe RH de la mairie, poste plus pourvu à ce jour.
Afin d'anticiper un recrutement, il est proposé au conseil municipal de créer un poste au grade de rédacteur territorial à compter du 01/09/2026.
L'agent qui sera recruté sera mis à dispution du CCAS pour un mi-temps sur le poste de Direction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CREE un poste au grade de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/09/2026.**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN